

Communiqué de presse

Le 23 Juin 2011

N'OUBLIONS PAS LA DEMOGRAPHIE DES JEUNES SPECIALISTES

La démographie médicale est une problématique montante et réelle, de plus en plus médiatisée et politisée. Mais à en écouter nos dirigeants ou les médias, il semblerait que seuls les généralistes soient concernés. On ne compte en effet plus les articles ou reportages sur les généralistes qui désertent les campagnes, laissant des villages entiers sans médecin à moins de 10 kilomètres. Dans le même temps, toutes les aides à l'installation mises en place aujourd'hui ciblent essentiellement les jeunes généralistes : par exemple l'avenant n° 20 à la convention ne peut pas concerner un spécialiste, et les zones de désertification qui donnent accès à des aides territoriales ou fiscales ne peuvent pas correspondre à des zones d'installation pour les jeunes spécialistes.

Doit-on en déduire que les autres spécialités ne sont pas en crise démographique et que tout va bien ? Loin de là ! Car nombreuses sont les spécialités menacées en exercice libéral, ne laissant comme seule alternative aux patients que l'hôpital public (quand ils en ont un à proximité).

Par exemple, en 2010 sur les nouveaux médecins inscrits à l'ordre, 2% des nouveaux anesthésistes se sont orientés vers le libéral, 0,7% des chirurgiens généraux, 1,1% des gastro-entérologues, 0% des gynécologues obstétriciens, 5,2% des pédiatres, ou encore 0% des neurologues... Tout va bien ?...

Pour certaines spécialités dans de nombreux départements, il devient difficile, voire impossible, d'avoir accès à un spécialiste libéral. Donnons quelques exemples : la Lozère ne propose aucun ORL libéral (1 seul hospitalier) et 3 ophtalmologistes ; le Cantal avec son unique pneumologue et son unique pédiatre libéral ; pour finir l'Ariège et la Meuse qui n'ont aucun neurologue libéral (et 1 seul hospitalier)... n'en jetons plus !

La CSMF Jeunes Médecins, premier syndicat de jeunes médecins polycatégoriel, tient à alerter les pouvoirs publics sur la gravité de la situation. De nombreuses spécialités sont menacées, et de manière au moins aussi marquée ou tragique que la médecine générale. Il est donc urgent de mettre en place des mesures fortes afin de revaloriser l'exercice libéral de nombreuses spécialités, et d'inciter les jeunes spécialistes à s'installer dans les régions sinistrées. La revalorisation des actes de spécialités et la mise en place d'aides territoriales spécifiques ciblant les jeunes spécialistes deviennent aujourd'hui une urgence.